

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 2 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, Mme NGO DJOB, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, Mme DANIN, M. ENJALBERT (à partir de la délibération n°DEL-2020-045), M. VET, Mme MAUGER, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. BEHETRE, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. LACAGNE, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. ENJALBERT donne pouvoir à Mme VILLECOURT (pour les 4 premières délibérations)

Secrétaire de séance : Mme CHAPPAZ

CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Délibération n° DEL2020-041

A l'unanimité

Approuve de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 26 juin 2020 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Délibération n° DEL2020-042

A l'unanimité

Elit comme président de séance Monsieur Gérard BOURSE pour le vote des questions suivantes :

- compte administratif du budget principal de la commune - exercice 2019 ;
- compte administratif du budget des produits du terroir de Saint-Prix - exercice 2019 ;

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n° DEL2020-043

A l'unanimité

Adopte le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET PRINCIPAL– COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n° DEL2020-044

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

A l'unanimité

Adopte le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Saint-Prix, arrêté comme présenté dans la note explicative, et après en avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2020

Délibération n° DEL2020-045

A l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2020

Délibération n° DEL2020-046

A l'unanimité

Fixe ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2020 :

	Taux 2019 %	Taux 2020 %
Taxe foncière bâti	15,06	15,06
Taxe foncière non bâti	71,42	71,42

BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° DEL2020-047

A l'unanimité

Décide de verser aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2020 les subventions telles que figurant dans les tableaux de la note explicative.

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au mandatement figurent au budget primitif de l'exercice 2019 aux articles 657362 (CCAS), 65738 (Mission locale de la Vallée de Montmorency) et 6574 (autres)

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

Indique que le tableau des subventions a été publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Délibération n° DEL2020-048

A l'unanimité

Dit que l'excédent de fonctionnement s'élève à 4 107 296,05 €.

Affecte le résultat de fonctionnement 2019, soit 4 107 296,05 € comme suit :

- 37 415,72 € à la section d'investissement pour 2020 (1068)
- 4 069 880,33 € à la section de fonctionnement pour 2020, au compte de résultat reporté (002)

Dit que le déficit d'investissement s'élève à 3 637 479,71 € et sera inscrit au BP 2020 à l'article 001 résultat reporté.

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° DEL2020-049

Par 24 voix pour, 4 contre et 1 abstention

Adopte :

- ✓ Le budget primitif 2020 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - Avec les chapitres « opérations d'équipement de l'état III B3
 - Avec vote formel sur chacun des chapitres et des états annexes
 - Aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article n'a été dressée

- ✓ Le budget primitif 2020 avec reprise des résultats de l'exercice 2019
- ✓ Le principe de l'ouverture des opérations comptables :
 - 19.06 Plan vélo

BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX– COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n° DEL2020-050

A l'unanimité

Adopte le compte de gestion 2019 du budget « les produits du terroir de Saint-Prix » dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n° DEL2020-051

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

A l'unanimité

Adopte le compte administratif 2019 du budget « les produits du terroir de Saint-Prix » arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 100,00 €
Recettes	1 130,10 €
Résultat de l'exercice	3 573,44 €
Excédent antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture 2019	2 603,54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Excédent antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture 2018	0,00 €

BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Délibération n° DEL2020-052

A l'unanimité

Dit que l'excédent de fonctionnement s'élève à 2 603,54 €

Affecte le résultat de fonctionnement 2019, soit 2 603,54 €, somme suit :

- 2 603,54 € € à la section de fonctionnement pour 2019, au compte de résultat reporté (002)

BUDGET LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX – SUBVENTION 2020

Délibération n° DEL2020-053

A l'unanimité

Décide de verser une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 2 100 € pour l'association du Clos Saint Fiacre,

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 des produits du terroir de Saint-Prix au compte 6743.

BUDGET PRIMITIF 2020 - DES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2020-054

A l'unanimité

Adopte le budget primitif 2020 des produits du terroir de Saint-Prix :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec vote formel sur chacun des chapitres et des états annexes
- aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article n'a été dressée

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COLLECTIF D'ELU.E.S POUR LE CLIMAT, CONTRE LE TERMINAL 4, EXTENSION ROISSY CDG – C.E.C.C.T4 »

Délibération n° DEL2020-055

Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, conseiller municipal intéressé, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité

Autorise Madame le Maire à verser une subvention de 500,00 euros à l'association « Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le Terminal 4, extension Roissy CDG- C.E.C.C.T4 » permettant de régler les honoraires du cabinet d'avocats et de réaliser les actions utiles à la défense de ses intérêts,

Autorise Madame le Maire à renouveler si nécessaire la subvention et à signer tout document se rapportant à l'octroi de cette subvention,

Dit que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

PROPOSITION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Délibération n° DEL2020-056

Approuve la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission, annexée à la délibération.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° DEL2020-057

A l'unanimité

Abroge la délibération n°2020-017 en date du 28 mai 2020 portant création et désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Elit les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires :

Gérard BOURSE
Olivier MAIRE
Jean-Pierre ENJALBERT
Fabien VET
Sonia YOT

Suppléants :

Daniel KAYAL
Emmanuel JEAN-JACQUES
Philippe ESTARZIAU
Oana MOROSAN
Michel ROCHER

CONVENTION A LOYER SOCIAL ENTRE LA VILLE DE SAINT-PRIX ET L'AGENCE NATIONAL DE L'HABITAT (ANAH) POUR LE LOGEMENT SITUÉ 16 BIS RUE JEAN MERMOZ (2EME ETAGE)

Délibération n° DEL2020-058

A l'unanimité

Autorise Madame le Maire à signer la convention à loyer social avec l'ANAH pour le logement situé 16 bis rue Jean Mermoz (2ème étage) à Saint-Prix

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Délibération n° DEL2020-059

A l'unanimité

Abroge la délibération la délibération n° 2020-015 « Indemnités de fonction du Maire et des Maires-Adjointes » et la délibération n° 2020-028 « indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués ».

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) et du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

Fixe le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus aux taux suivants :

Maire : 55,00% de l'indice brut 1027

1^{er} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

2^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

3^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

4^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

5^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

6^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

7^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

8^{ème} adjoint : 18,10% de l'indice brut 1027

8 Conseillers municipaux délégués : 3,90% de l'indice brut 1027

En annexe de la délibération est joint le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° DEL2020-060

A l'unanimité

Décide de créer :

- 1 poste d'Ingénieur
- 1 poste d'Ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint d'administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe

Décide de supprimer :

- 1 poste d'Ingénieur,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (20h)
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe.

**MOTION POUR UN APPEL A UN PLAN DE SOUTIEN MASSIF DES TRANSPORTS PUBLICS PAR LE
GOUVERNEMENT**

Délibération n° DEL2020-061

A l'unanimité

Approuve la motion portée par Madame le Maire.